

**RAPPORT ANNUEL DES REPRÉSENTANTS DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES A L'ASSEMBLÉE
DÉLIBÉRANTE**

COMMUNE DE TOUQUES

EXERCICE 2025

**SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE
DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE
DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE**

Table des matières

RAPPEL DU CONTEXTE	3
I. FICHE RÉCAPITULATIVE	4
II. ACTIVITÉS, ACTUALITÉ, SITUATION FINANCIÈRE ET ÉVOLUTION ACTIONNARIALE.....	4
A. ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE	4
PRESENTATION GENERALE	4
PRINCIPALES ACTIVITES ET OPERATIONS DE L'ANNEE ECOULEE	7
PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT	7
B. SITUATION FINANCIÈRE DE L'EPL	13
BILAN FINANCIER ET ÉCONOMIQUE.....	13
RÉSULTAT ANALYTIQUE ENTRE 2024 ET 2025.....	13
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE ENTRE 2024 ET 2025.....	14
PRÉVISIONS FINANCIÈRES POUR L'ANNEE 2026	14
C. ÉVOLUTIONS STATUTAIRES EFFECTUÉES DANS L'ANNÉE	15
MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL.....	15
ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT	15
AUTRES MODIFICATIONS STATUTAIRES.....	15
III. RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE L'EPL ET LA COLLECTIVITÉ.....	16
A. LISTE DES CONTRATS EN COURS AVEC LA COLLECTIVITÉ ACTIONNAIRE	16
B. GARANTIES D'EMPRUNTS DE LA COLLECTIVITE.....	16
C. AVANCES EN COMPTE COURANT DE LA COLLECTIVITE	16
D. AIDES.....	16
E. DIVIDENDES DISTRIBUES AUX ACTIONNAIRES DONT LA COLLECTIVITE.....	16
IV. CONTROLES ET GESTION DES RISQUES.....	17
a. Principaux risques et incertitudes.....	17
b. Contrôle interne	17
c. Contrôles externes.....	17
V. Bilan de la gouvernance de l'Epl.....	18
a. Actionnariat.....	18
b. Les dirigeants	18
Les administrateurs	18
Les représentants à l'assemblée spéciale	19
Organisation de la gouvernance.....	19
c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux.....	19
d. Bilan de la gouvernance	19
e. Synthèse des positions des représentants	20
f. Contrôle analogue	20

RAPPORT DES MANDATAIRES DE LA COMMUNE DE TOUQUES AU SEIN DE LA SPL DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE Exercice 2025

RAPPEL DU CONTEXTE

Conformément à l'article L. 1524-5¹ du code général des collectivités territoriales, la représentante au conseil d'administration de la Commune de Touques, nommée le 10/07/20 présente un rapport écrit devant le conseil municipal de Touques.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue ;
- de s'assurer que la SPL du Territoire de Deauville agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la Commune de Touques

Dans le respect de ces dispositions le présent rapport est destiné à être transmis à la collectivité actionnaire pour délibération.

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la SPL du Territoire de Deauville tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

¹ L'article L. 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle :

"Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte".

I. FICHE RÉCAPITULATIVE

Informations générales	
Dénomination de la société	Société publique locale du Territoire de Deauville
Siège social	Résidence de l'Horloge, quai de l'impératrice Eugénie 14800 Deauville
Date de création	06/12/2016
Secteur d'activité/métier	Promotion du tourisme, marketing territorial
Objet social	- La gestion pour le compte d'un actionnaire, d'un ou plusieurs offices de tourisme, intégrant notamment l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire ; - La réalisation pour le compte d'un ou plusieurs actionnaires de toutes actions en faveur du développement économique et touristique du territoire, notamment par la mise en œuvre d'une démarche de marketing territorial et l'exploitation d'une marque commerciale déposée, ou d'une marque de territoire au sens du code du tourisme, notamment dans le cadre de licences de marques ; - La prise en exploitation, pour le compte d'un ou plusieurs actionnaires, par voie de concession de services ou de travaux, de marché ou sous toute autre forme, de services, activités ou équipements notamment touristiques, sportifs, culturels, de loisirs ou de services à la population.
Président	Philippe AUGIER (mandataire de la Commune de Deauville)
Directeur Général	Thierry BOTTARD
Nom du commissaire aux comptes et date de nomination	KPMG S.A., nommé le 27/06/2023
Nombre d'emplois temps plein	28,1

II. ACTIVITÉS, ACTUALITÉ, SITUATION FINANCIÈRE ET ÉVOLUTION ACTIONNARIALE

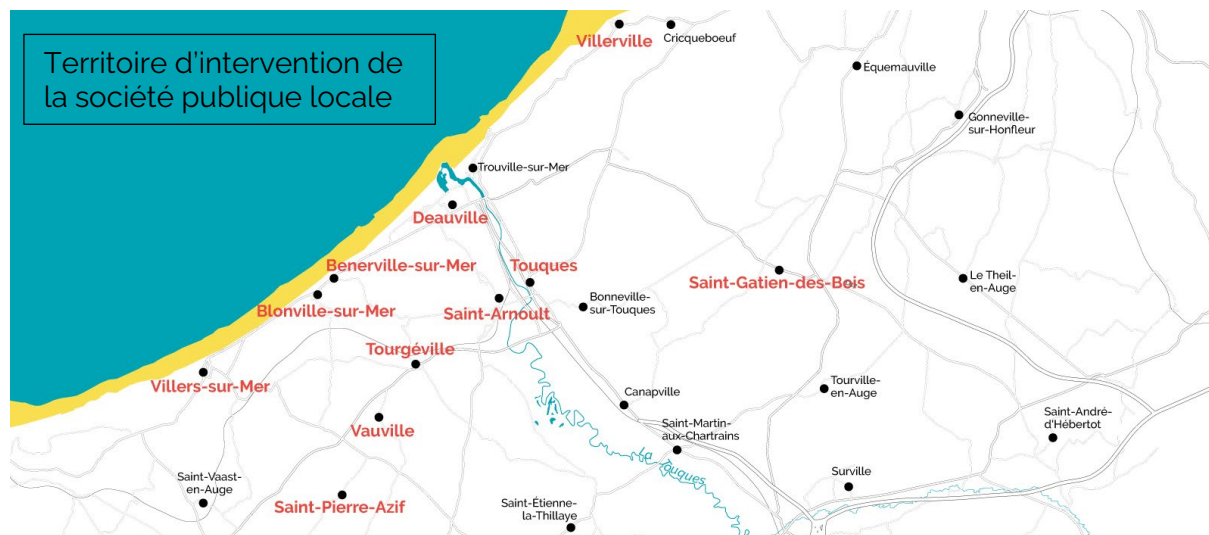
A. ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

PRESENTATION GÉNÉRALE

La Société Publique Locale (SPL) de développement territorial et touristique du Territoire de Deauville est une société anonyme, dont le siège social se situe Résidence de l'Horloge, Quai de l'impératrice Eugénie 14800 Deauville.

En 2016, la SPL est constituée par 11 actionnaires : la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et les communes de Deauville, Villers-sur-Mer, Bénerville-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Saint-Arnoult, Saint-Pierre-Azif, Touques, Tourgéville, Vauville, et Villerville.

Enfin, la commune de Saint-Gatien-des-Bois qui avait rejoint la Communauté de Communes Cœur Côte Fleuri le 1^{er} janvier 2018, et donc son office de tourisme intercommunal, a intégré la SPL le 20 décembre 2018 en tant qu'actionnaire.



En vue de mettre en œuvre son objet social, la SPL peut notamment :

- Étudier, préparer, mettre au point tous projets ;
- Exécuter tous travaux ou toutes constructions d'équipements publics ou privés concernant les activités de la Société ;
- Exploiter, gérer, entretenir et mettre en valeur par tous moyens les ouvrages et équipements réalisés ;
- Organiser des événements en lien avec les activités de la Société.

D'une manière plus générale, elle peut accomplir toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

La SPL a donc en charge, par délégation de la Communauté de communes, la gestion de l'office de tourisme intercommunal.

Et, selon le code du tourisme, les missions d'un office du tourisme relèvent de quatre catégories :

- les missions de plein droit ou obligatoires, compétence de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie depuis 2017 : la promotion du tourisme, l'accueil et l'information des touristes, et ce, en coordination avec divers partenaires, publics privés du développement touristique local (deux premiers alinéas de l'article L 133-3) ;
- diverses missions facultatives, concernant les programmes locaux de développement touristique, l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, des animations, l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles, qui peuvent lui être confiées par l'autorité de tutelle ou autorité organisatrice (commune ou EPCI) ;
- des prestations « commerciales », de commercialisation de prestations de services touristiques (prestations sèches, ventes de voyages et de séjours avec prestations annexes telles que visites de musées ou monuments touristiques). Ces missions sont confiées par la Communauté de Communes à la SPL.
- des prestations de conseil, ou consultatives sur des projets d'équipements collectifs touristiques.

En plus de ces missions correspondant strictement aux compétences transférées à la Communauté de communes par la loi dans le domaine du tourisme, à savoir la « Promotion et l'information touristique », la SPL est délégataire de missions que lui confie chaque commune par contrat séparé, dans le domaine du tourisme et conformément à son objet social, et notamment des actions de marketing territorial.

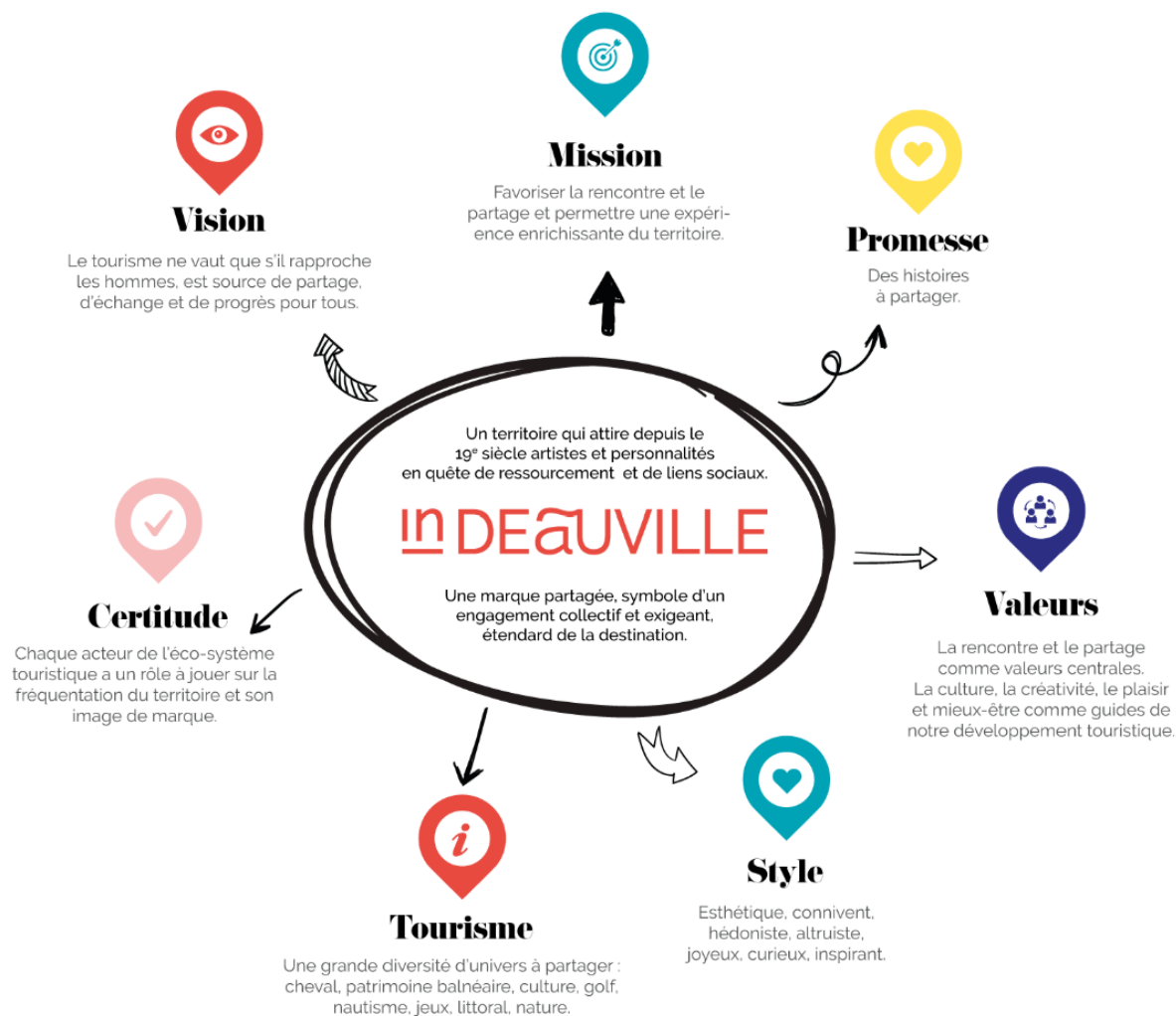
Aussi, des contrats d'objectifs ont été conclus :

- d'une part, entre la Communauté de communes et la SPL, et,
- d'autre part, entre chacune des 11 communes associées et la SPL,

afin de préciser les missions qu'elles entendent lui confier, ainsi que les objectifs et modalités qui s'y attachent, dans le respect de son règlement intérieur.

Confiée par la Commune de Deauville, propriétaire, ainsi que par chacune des autres communes associées, la marque inDeauville® est exploitée par la SPL en classes de services et en classes de produits.

Le schéma suivant présente le concept de cette marque territoriale :



Toute l'action de la SPL est inspirée par une vision humaniste du tourisme. Selon inDeauville, **le tourisme ne vaut que s'il rapproche les hommes, est source d'échange et de progrès** pour tous, visiteurs comme habitants. Aussi, les équipes inDeauville s'attachent à proposer des itinéraires et expériences touristiques qui favorisent **la rencontre et le partage**. Les univers qui ont forgé la personnalité du territoire - le cheval, le patrimoine balnéaire, la culture, le golf, le nautisme, le jeu, le littoral - sont le creuset de ces programmes touristiques guidés par des valeurs constantes. **La culture et la créativité** qui sont au cœur de nos villes et villages, où se déroulent festivals et événements culturels toute l'année. Des valeurs de toujours, sur une côte où les artistes ont de tout temps trouvé l'inspiration dans la qualité des paysages, des lumières et des amitiés qu'ils ont nouées ici. **Le plaisir et le mieux-être**, une promesse en réponse au besoin de rupture avec le quotidien, l'essence même des stations balnéaires depuis leur création.

De part ce positionnement, la SPL joue un rôle d'animateur et de coordinateur de la destination, auprès des acteurs suivants :

- les habitants, les résidents secondaires, les touristes ;
- les groupes de visiteurs : comités d'entreprise, tour operators, congressistes
- les collectivités territoriales : communes et communauté de communes
- les professionnels du tourisme : prestataires de loisirs et culturels, hébergeurs et restaurateurs

PRINCIPALES ACTIVITES ET OPERATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Pour l'ensemble des 11 communes associées au marketing territorial :

- Exploitation de la marque territoriale au travers des guides affinitaires (*Les Incontournables* et *12 Histoires très à cheval*)
- Développement, alimentation, mise à jour et référencement du site Internet www.indeauville.fr et des réseaux sociaux
- Commercialisation des produits dérivés qui font la promotion de la marque inDeauville®
- Couverture médiatique de l'événementiel

Pour le compte de la commune de Touques :

- Visite guidée « Tout commence à Touques ! »
- Prestation de conseil sur l'aménagement et la gestion du grenier à sel en cours de restauration

Pour la communauté de communes :

- Gestion des 6 bureaux d'information touristiques (accueil du public, boutiques, recrutements...) :
 - Deauville Tourisme
 - Villers-sur-Mer Tourisme
 - Blonville-sur-Mer Tourisme
 - Villerville Tourisme
 - Touques Tourisme
 - Tourgéville Bénéville-sur-Mer Tourisme

Dans ces bureaux d'accueil, les conseiller(e)s en séjour apportent des conseils d'expert et remettent plans et guides. Ils proposent aux visiteurs de créer en toute autonomie leur propre carnet de voyage sur le site Internet www.indeauville.fr, selon leurs aspirations personnelles et envies du moment. Sur ce site, où l'on peut télécharger toutes les brochures, on trouve en outre de nombreux conseils et idées. Le tchat en ligne permet de poser toutes les questions sans attendre.

- Edition et diffusion des 5 plans de ville, des quatre calendriers trimestriels des manifestations et visites guidées, de la carte de territoire, du carnet des bonnes adresses, du guide « Tourisme économie et attractivité »,

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

LA STRATEGIE :

A l'issue d'un état des lieux réalisé fin 2021, la SPL s'est dotée d'une stratégie pluriannuelle définie autour de quatre axes :



Cette stratégie est déclinée en objectifs opérationnels et en plan d'actions regroupées au sein de 5 thèmes majeurs : l'accueil / qualité, la promotion / distribution, le développement commercial, la communication / marketing et la responsabilité sociétale de l'entreprise. Parmi ces actions figurent des projets porteurs qui font la renommée d'inDeauville et qui contribueront à son développement.

LES AXES DE DEVELOPPEMENT :

✓ MARQUE "QUALITÉ TOURISME™" - M.Q.T.

L'Office de Tourisme, engagé en démarche « QUALITÉ TOURISME™ », inscrit sa volonté de penser la qualité de service, l'expérience et la satisfaction client à l'échelle de la destination. C'est aussi un levier de professionnalisation, de management des équipes et de pilotage de la structure. Créée par le ministère en charge du tourisme français, La marque QUALITÉ TOURISME™ est la reconnaissance des démarches d'amélioration continue mises en place par les Offices de Tourisme. Un audit de tous les services est réalisé par un cabinet externe tous les 5 ans, et un audit mystère à distance et au desk est réalisé à mi-parcours dans l'ensemble des BIT.



En préparation du renouvellement de la marque au cours de l'année 2022, la direction générale et les équipes de tous les pôles ont été impliquées aux côtés de notre responsable Accueil et Qualité et, ont travaillé à la mise à jour de leurs procédures et outils. Basé sur un référentiel de 210 critères à travers 6 chapitres obligatoires et 3 optionnels (pour nous, boutique et commercialisation), l'audit externe a eu lieu sur site en mars 2023 avec succès et a donc conduit au maintien de la marque.

✓ CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME EN CATÉGORIE I

Les offices de tourisme peuvent se faire classer dans le cadre d'une démarche volontaire. Le classement constitue un levier puissant pour renforcer leur rôle fédérateur au regard de l'action touristique à développer dans leur zone géographique d'intervention et permet aux collectivités d'accéder à certains avantages. En effet, le classement de l'office de tourisme en catégorie I (la plus élevée) permet aux communes de sa zone de compétence d'accéder au classement en station de tourisme : la reconnaissance d'un accueil d'excellence. Sur notre territoire, les communes de Deauville, Villers/Mer, Blonville/Mer, Touques et Villerville sont concernées ; cela leur permet de générer des revenus supplémentaires significatifs.



Comme pour le dossier MQT, le dossier de classement doit présenter de manière argumentée la façon dont les différents critères fixés par l'État sont remplis. Là aussi, la durée de classement est de 5 ans ; notre dossier a été déposé en préfecture le 15 février 2023 et instruit avec succès ! En effet, le renouvellement du classement a été acté par arrêté du sous-préfet en date du 27 février 2023. NB : pour être classé cat. I, il faut être MQT

✓ RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES - R.S.E.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (R.S.E.) est la mise en application des notions de développement durable au sein d'une entreprise ou d'une organisation.

« Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » ONU, rapport Brundtland (1987).

C'est une démarche volontaire. La RSE, c'est quand l'entreprise prend conscience de l'impact de ses activités sur la société et se responsabilise pour les limiter.



La R.S.E selon la norme ISO 26000

Depuis 2022, la SPL met en œuvre une démarche en Responsabilité Sociale des Entreprises (R.S.E.) qui a pour objectif d'organiser son développement durable en interne. Pour cela, elle a intégré la démarche collective initiée par 9 offices de tourisme normands, au travers de sa fédération O.T.N.

Depuis, un état des lieux, un diagnostic et un plan d'actions ont été réalisés. Ce dernier est organisé autour de 6 thèmes :

- la gouvernance,
- la société,
- les collaborateurs,
- les clients,
- les fournisseurs,
- et l'environnement.

Les premières actions ont visé à renforcer les valeurs propres à la marque commerciale inDeauville®, à développer la communication interne, à valoriser les ressources humaines, et à déployer des écogestes.

Voici les principales actions mises en œuvre :

Volet environnemental :

- ✓ **Tri des déchets**
- ✓ Maîtrise des **consommations d'énergie**
- ✓ Réduction drastique de la consommation de papier au profit de la **dématérialisation**
- ✓ Utilisation quotidienne d'un **véhicule de service hybride** et d'un **vélo électrique**
- ✓ **Sensibilisation des salariés** aux émissions carbone
- ✓ Réalisation d'un **bilan carbone**

**Vélo électrique
utilisé par les
collaborateurs**

Volet collaborateurs :

- ✓ **Recrutement d'apprentis** permettant d'accompagner la formation pratique de jeunes issus de la région
- ✓ **Process d'intégration** par étapes des nouveaux collaborateurs
- ✓ **Communication interne** autour d'une newsletter
- ✓ Développement des **avantages sociaux**
- ✓ Organisation régulière de **moments conviviaux** (team-buildings, afterworks)



Volet fournisseurs :

- ✓ Priorité donnée aux **fournisseurs locaux** avec une **démarche durable**
- ✓ Produits des boutiques valorisant les savoir-faire locaux et les **produits éthiques et identitaires**

Volet clients :

- ✓ Déploiement d'un outil de travail collaboratif autour de la **Gestion de la Relation Clients**
- ✓ **Démarche de fidélisation** des clients des boutiques

Volet gouvernance :

- ✓ **Ecoute des socio-professionnels** dans le cadre de comités de développement
- ✓ **Co-construction d'une démarche de tourisme durable** avec les partenaires engagés autour du label Deauville, Destination Innovante Durable

Volet société :

- ✓ Animation des partenaires engagés autour du **label « Deauville, Destination Innovante Durable »**
- ✓ Participation au **club RSE / Tourisme durable** de la fédération normande des offices de tourisme
- ✓ **Actions inclusives en faveur des personnes en situation de handicap** : missions confiées à l'ESAT Anaïs de Saint-Arnoult (distribution de documentation, fabrication de porte-clés en azobé, entretien des locaux)

✓ DESTINATION INNOVANTE DURABLE - D.I.D.

Deauville a pu s'inscrire parmi les premières villes françaises labellisées « Destination Innovante Durable » en obtenant le label le 21 mars 2022. Ce référentiel, initié par France Congrès et Evénements, a pour objectif d'accélérer l'engagement des professionnels du tourisme vers les enjeux du tourisme durable et rendre opérationnels les 8 enjeux et 26 actions qui le structurent, en matière d'engagements sociaux, environnementaux, et économiques.

DEAUVILLE
labellisée



france congrès
événements & tourisme

La démarche couvre le tourisme d'affaires comme celui de loisirs, et son intérêt réside dans le fait d'associer toutes les parties prenantes du territoire (visiteurs, socioprofessionnels, habitants etc.) à la bonne réalisation des actions et objectifs désignés.

D'abord animé par le CID, la SPL a pris le relais du suivi du label DID, en octobre 2022, afin d'animer le groupe des acteurs engagés à l'échelle de la destination. Notre objectif aujourd'hui est de faire vivre cette démarche au-delà du label obtenu, fédérer les 9 professionnels engagés dans un projet collectif qui nous aura permis de passer avec succès l'audit de suivi réalisé par le cabinet VERITAS le 19 juillet 2023.

NB : Deauville est la première destination en France à avoir été auditée dans le cadre du suivi du label DID.

Les 9 partenaires engagés autour de la SPL dans le label DID sont les suivants :

- Le Centre international de Deauville,
- La Ville de Deauville,
- La Communauté de communes Cœur Côte Fleurie,
- Les Franciscaines,
- Le Pôle international du cheval,
- L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie,
- Le groupe Barrière,
- Le groupe Bertout,

- L'association des commerçants, artisans, professions libérales, associations et résidents secondaires de la Côte Fleurie

La SPL a participé activement depuis septembre 2023, à la commission pilotée par France Congrès pour faire évoluer le label DID dans une version 2, encore plus adaptée aux enjeux des partenaires locaux.

Le répertoire de nos actions : <https://www.indeauville.fr/incontournable/destination-innovante-durable/>

L'audit de renouvellement s'est déroulé avec succès le jeudi 13 mars 2025.

✓ DÉVELOPPEMENT DU « CONVENTION BUREAU »

Le territoire dispose d'un potentiel important lié au tourisme d'affaires. Toutefois, ces flux de visiteurs ne faisaient pas encore l'objet d'une coordination entre les professionnels du tourisme à l'échelle de la destination.

C'est pourquoi la SPL a pensé à structurer un nouveau pôle dédié à l'accompagnement et l'encadrement du tourisme d'affaires, en ayant une mission de coordinateur.

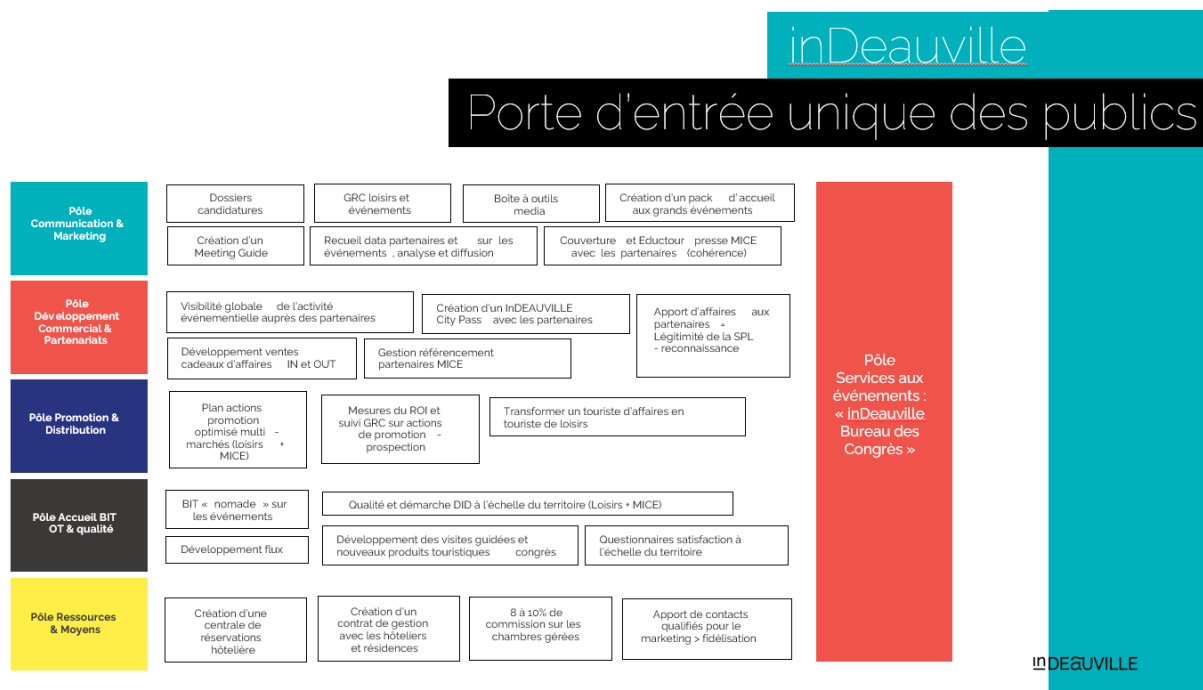
Fin 2022 ont été posées les bases de ce service qui a vu le jour en 2023 avec un rôle « d'ensemblier », de coordinateur de prestations attendues par des organisateurs d'événements. Il offre une réponse aux standards internationaux avec une porte d'entrée bien identifiée : la SPL.

Ce pôle travaille en transversalité avec les autres pôles et s'appuie sur un nouvel outil de management de la relation client (GRC).

Opportunités :

- Entrer en contact avec chaque visiteur
- Transformer chaque congressiste en visiteur loisirs et le faire revenir
- Animer efficacement notre réseau professionnel
- Développer des retombées économiques sur le territoire
- Développer le chiffre d'affaires de la SPL

Schéma de l'organisation mise en place



Mis en place en janvier 2024, l'outil de gestion de la relation client répond parfaitement aux besoins de centralisation des contacts professionnels entretenus par la SPL et permet de gagner en efficacité dans la transmission interservices des dossiers en lien avec ces contacts (pôle partenariat – service comptabilité – pôle promotion – pôle MICE).

Dans la continuité de l'exercice précédent, cet outil est désormais pleinement intégré aux process de la SPL. Il constitue un socle structurant favorisant le travail en transversalité entre les pôles (partenariat, promotion, MICE, comptabilité) et améliore la circulation de l'information ainsi que le suivi des relations partenaires. L'intégration du pôle accueil est prévue en 2026 afin d'optimiser les mises en relation d'affaires.

Des campagnes d'emailing ciblées participent désormais activement à une stratégie de fidélisation des clientèles et partenaires.

La centrale de réservation hôtelière confirme sa pertinence pour la gestion de grands événements, notamment avec un congrès scientifique international mobilisant plus d'une trentaine d'établissements sur le territoire. Un projet complémentaire de gestion des inscriptions aux congrès, attendu dès 2026 pour un déploiement à horizon 2027, permettra de renforcer la prise en charge globale des organisateurs par le Convention Bureau inDeauville.

Des partenariats d'apporteurs d'affaires ont été mis en place en 2025, avec des premières réalisations attendues en 2026 autour d'offres touristiques dédiées aux congrès.

Enfin, la mission autour de la filière équine s'est concrétisée avec la signature d'un partenariat avec le Hong-Kong Jockey Club, structuré autour de coopérations sportives, économiques et scientifiques, positionnant le territoire inDeauville sur les marchés internationaux.

L'ensemble de ces perspectives confirme une stratégie de consolidation des outils et de développement de partenariats au service de l'attractivité du territoire.

B. SITUATION FINANCIÈRE DE L'EPL

BILAN FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

<i>En euros H.T.</i>	2025	2024	Tendance
Capital social	604.000 €	604.000 €	stable
Chiffres d'Affaires	470.701 €	459.582 €	augmentation
Total produits d'exploitation	2.237.735 €	2.160.579 €	augmentation
Coûts salariaux	1.376.384 €	1.334.231 €	augmentation
Total charges d'exploitation	2.249.880 €	2.172.469 €	augmentation
Résultat d'exploitation	- 12.145 €	- 11.890 €	diminution
Résultat net	6524 €	67.743 €	diminution
Trésorerie nette	850.220 €	1.170.825 €	diminution
Capitaux propres	861.034 €	856.065 €	augmentation
Endettement financier	0 €	0 €	nul

RÉSULTAT ANALYTIQUE ENTRE 2024 ET 2025

<i>En euros H.T.</i>	2024	2025
PROMOTION DU TOURISME	60 877 €	38 545 €
MARKETING	6 867 €	-32 021 €
TOTAL	67 744 €	6 524 €

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE ENTRE 2024 ET 2025

Ce chiffre d'affaires est retraité avec les subventions d'exploitation. Par ailleurs, les refacturations de dépenses avancées pour des partenaires ne sont pas incluses.

CHIFFRE D'AFFAIRES ENTRE 2024 ET 2025 (euros H.T.)		
	2024	2025
PROMOTION DU TOURISME	1 934 693 €	1 996 668 €
Espaces Publicitaires	208 441 €	221 692 €
Ventes boutiques	139 525 €	121 825 €
Visites Guidées	10 019 €	16 539 €
Tourisme d'affaires	9 284 €	7 502 €
Subventions	1 567 424 €	1 629 110 €
MARKETING TERRITORIAL	196 346 €	194 182 €
Espaces Publicitaires	13 400 €	15 660 €
Ventes boutiques	7 883 €	8 202 €
Visites Guidées	39 306 €	36 420 €
Commissions sur ventes billetterie	9174 €	6 986 €
Accompagnement label D.I.D.	7350 €	7 350 €
Subventions	119 233 €	119 564 €
TOTAL	2 131 039 €	2 190 850 €

PRÉVISIONS FINANCIÈRES POUR L'ANNEE 2026

BUDGET PREVISIONNEL SPL 2026 (en € HT)							
RECETTES	BP 2025	BP 2026	OBSERVATIONS sur le BP 2026	DEPENSES	BP 2025	BP 2026	OBSERVATIONS sur le BP 2026
CHIFFRE D'AFFAIRES	440 350	468 900		Achats de marchandises	71 500	70 000	Volume d'achats de marchandises moins important car stocks existants.
dont Espaces Publicitaires	230 000	235 000	Belle performance en 2025, compte tenu de la conjoncture. L'objectif 2026 tient compte des difficultés économiques, nouveau magazine de destination (les incontournables) + légère augmentation de certains tarifs.	Charges de fonctionnement	578 760	616 400	Augmentation liée principalement aux frais de développement générateur de nouvelles recettes, frais de formation, loyers et charges courantes.
dont Ventes boutiques	130 000	120 000	Baisse des ventes boutiques réalisées en 2025 car moins d'événements porteurs (106K€). Stabilisation des ventes prévues en 2026, grâce à l'embauche d'une graphiste en alternance.	Impôts et taxes	160 570	153 000	Taxe sur les travailleurs handicapés en diminution grâce aux prestations fournies par l'ESAT Anais de Saint-Arnoult (diffusion de documents, création de produits marqués et entretien des locaux).
dont Commissions (dépot-vente, plateforme)	20 000	22 550	Commissions liées aux produits en dépôt-vente des boutiques 12K€ qui représentent 120K€ de ventes + commissions liées à la billetterie en ligne 8K€ qui représentent 145K€ de ventes en ligne. Développement prévu en 2026.	Charges de personnel	1 355 900	1 377 000	Masse salariale en évolution indexée sur le point d'indice (1%) En plus : 1 CDI dpt MICE + 2 Apprentis En moins : départ à la retraite d'une conseillère en séjour senior qui sera remplacée par un conseiller en séjour débutant et un poste de saisonnier en moins.
dont Visites Guidées	40 000	45 000	Tendance à la hausse, notamment grâce à l'évolution continue des visites groupes "à la demande".	Dotations aux amortissements	16 990	10 500	Amortissements antérieurs : 8 800 € Nouveaux amort. 2026 : 1 633 € - Mat informatique
dont Accompagnement DID	7 350	7 350	Contrats pluriannuels jusqu'en 2026 conclus avec les partenaires du label Destination Innovante Durable. Prévoir une augmentation sur les prochains contrats afin de couvrir l'embauche d'un salarié dédié au développement durable.				
dont Prestations MICE	13 000	39 000	Nouvelle ligne de produits depuis 2023. Gestion des hébergements, produit exceptionnel prévu en 2026 (Congrès IPAC26-GANIL).				
Subventions	1 730 370	1 739 000	Subventions 2026: 1 611 137 € (ACF) + 119 233 € (11 communes) + 7K € aides apprentis + 1,5K € FEADER (dernière année amortissement subvention européenne).				
Résultat financier - exceptionnel	13 000	19 000	Intérêts compte à terme (placement financier du capital social): nouveau placement effectué en janvier 2025.				
TOTAL	2 183 720	2 226 900		TOTAL	2 183 720	2 226 900	
RESULTAT	0	0					

C. ÉVOLUTIONS STATUTAIRES EFFECTUÉES DANS L'ANNÉE

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Il n'y a eu aucune modification en 2025.

ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

La répartition du capital social est inchangée depuis le 20 décembre 2018 :

ACTIONNAIRE	REPRESENTANT	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT	% CAPITAL
COMMUNE DE BENERVILLE-SUR-MER	Jacques MARIE	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE BLONVILLE-SUR-MER	Yves LEMONNIER	1	500 €	0,08%
COMMUNAUTE DE COMMUNES	Régine CURZYDLO	200	100 000 €	16,56%
COMMUNE DE DEAUVILLE	Philippe AUGIER	599	299 500 €	49,59%
COMMUNE DE SAINT-ARNOULT	François PEDRONO	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE SAINT-GATIEN-DES-BOIS	Philippe LANGLOIS	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE SAINT-PIERRE-AZIF	Françoise LEFRANC	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE TOUQUES	Evelyne RENAULT	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE TOURGEVILLE	Michel CHEVALLIER	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE VAUVILLE	Dominique LEBEY	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE VILLERS-SUR-MER	Chhun-Na LENGART	400	200 000 €	33,11%
COMMUNE DE VILLERVILLE	Michel MARESCOT	1	500 €	0,08%
TOTAUX		1208	604 000 €	100,00%

AUTRES MODIFICATIONS STATUTAIRES

Il n'y a eu aucune modification en 2025.

III. RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE L'EPL ET LA COLLECTIVITÉ

A. LISTE DES CONTRATS EN COURS AVEC LA COLLECTIVITÉ ACTIONNAIRE

Touques						
Conventions	Objet	Modalités financières en HT et nature du versement			Durée du contrat	
		Subvention forfaitaire d'exploitation	Redevance	Prix	Date de début	Date de fin
Contrat d'objectifs	Actions touristiques communales	738 €			01/01/2022	31/12/2026
Avenant n°1 au contrat de licence de marque du 07/03/2019	Concession d'une licence d'exploitation des marques Deauville et InDeauville	Concession à titre gratuit			01/01/2019	31/12/2026
Convention d'occupation précaire	Locaux à usage de bureau d'information touristique		565 €		01/05/2024	30/04/2026

B. GARANTIES D'EMPRUNTS DE LA COLLECTIVITE

Il n'existe aucune garantie d'emprunt accordée par la collectivité à l'Epl.

C. AVANCES EN COMPTE COURANT DE LA COLLECTIVITE

Il n'existe aucune avance en compte courant d'associé accordées par la collectivité à l'Epl.

D. AIDES

Cf. modalités financières au paragraphe III.A.

E. DIVIDENDES DISTRIBUES AUX ACTIONNAIRES DONT LA COLLECTIVITE

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

IV. CONTROLES ET GESTION DES RISQUES

a. Principaux risques et incertitudes

Risques financiers : néant

Risques juridiques : néant

Risques techniques : néant

Risques conjoncturels : néant

b. Contrôle interne

Le contrôle interne de la SPL s'opère des manières suivantes :

- Le Pôle Ressources et Moyens s'appuie sur des process financiers qui ont été mis en place avec le concours de KPMG SA, commissaire aux comptes titulaire : process de suivi du chiffre d'affaires, pistes d'audit fiable, qui ont pour objectifs de prévenir les éventuels risques financiers ;
- La SPL s'est dotée d'un règlement d'achats qui s'appuie sur le Code de la Commande Publique ; ainsi, les achats de plus de 40.000 euros ht donnent lieu à des marchés à procédure adaptée ;
- Tous les flux financiers avec les actionnaires donnent lieu à la conclusion de contrats approuvés par le conseil d'administration et faisant l'objet d'un rapport annuel à l'assemblée générale ;
- Aucune rémunération n'est versée aux mandataires sociaux hormis le directeur général dont l'indemnité mensuelle a fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration ;
- De manière générale, la SPL a cadré son fonctionnement et son contrôle analogue par les collectivités actionnaires grâce à un règlement intérieur qui a été voté par les assemblées délibérantes ;

c. Contrôles externes

Le contrôle externe de la SPL s'opère des manières suivantes :

- Contrôle des comptes annuels et des conventions réglementées par le commissaire aux comptes KPMG S.A. dont le mandat a été prolongé pour 6 ans incluant ainsi les exercices comptables jusqu'en 2028.
- Contrôle de légalité par la Préfecture : les procès-verbaux de conseils d'administration et d'assemblées générales sont transmis en sous-préfecture, avec leurs annexes, dans un délai d'1 mois après les réunions ; les comptes annuels font partie des éléments transmis et peuvent donner lieu à la saisine de la chambre régionale des comptes par le préfet ;
- Déclaration de toutes les modifications liées aux statuts, à la gouvernance et des comptes annuels au tribunal de commerce de Lisieux
- Déclarations courantes aux URSSAF, centre des impôts, inspection du travail...

Actuellement, la SPL ne fait l'objet d'aucun contrôle spécifique par les services d'État.

V. Bilan de la gouvernance de l'Epl

a. Actionnariat

La répartition du capital social est inchangée depuis le 20 décembre 2018 :

ACTIONNAIRE	REPRESENTANT	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT	% CAPITAL
COMMUNE DE BENERVILLE-SUR-MER	Jacques MARIE	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE BLONVILLE-SUR-MER	Yves LEMONNIER	1	500 €	0,08%
COMMUNAUTE DE COMMUNES	Régine CURZYDLO	200	100 000 €	16,56%
COMMUNE DE DEAUVILLE	Philippe AUGIER	599	299 500 €	49,59%
COMMUNE DE SAINT-ARNOULT	François PEDRONO	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE SAINT-GATIEN-DES-BOIS	Philippe LANGLOIS	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE SAINT-PIERRE-AZIF	Françoise LEFRANC	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE TOUQUES	Evelyne RENAULT	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE TOURGEVILLE	Michel CHEVALLIER	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE VAUVILLE	Dominique LEBEY	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE VILLERS-SUR-MER	Chhun-Na LENGART	400	200 000 €	33,11%
COMMUNE DE VILLERVILLE	Michel MARESCOT	1	500 €	0,08%
TOTAUX		1208	604 000 €	100,00%

b. Les dirigeants

Les administrateurs

Collectivité	Conseil d'administration (X)	Nom	Prénom	Date de nomination
Deauville	X	AUGIER	Philippe	08/06/2020
Deauville	X	HOM	Françoise	08/06/2020
Deauville	X	MAZERY	Jean-Edouard	08/06/2020
Deauville	X	D'ORNANO	Jean-Guillaume	08/06/2020
Deauville	X	LEBLANC	Pascal	08/06/2020
Deauville	X	FABRY	Rosette	08/06/2020
Deauville	délégué AG	AUGIER	Philippe	08/06/2020
Benerville-sur-Mer	délégué AG	MARIE	Jacques	29/05/2020
Benerville-sur-Mer	x	MARIE	Jacques	29/05/2020
Blonville-sur-Mer	délégué AG	LEMONNIER	Yves	26/05/2020
Blonville-sur-Mer	x	LEMONNIER	Yves	26/05/2020
Communauté de communes	délégué AG	CURZYDLO	Régine	18/09/2020
Communauté de communes	x	CURZYDLO	Régine	18/09/2020
Saint Arnoult	délégué AG	PEDRONO	François	27/05/2020
Saint-Arnoult	x	PEDRONO	François	27/05/2020
St-Gatien-des-Bois	délégué AG	LANGLOIS	Philippe	26/05/2020
St-Pierre-Azif	délégué AG	LEFRANC	Françoise	23/06/2020
Assemblée spéciale	x	LEFRANC	Françoise	28/09/2020
Touques	délégué AG	RENAULT	Evelyne	10/07/2020
Touques	x	RENAULT	Evelyne	10/07/2020
Tourgéville	délégué AG	CHEVALLIER	Michel	10/06/2020
Tourgéville	x	CHEVALLIER	Michel	10/06/2020

Vauville	délégué AG	LEBEY	Dominique	26/05/2020
Villers-sur-Mer	délégué AG	LENGLART	Chhun-Na	22/07/2024
Villers-sur-Mer	x	LENGLART	Chhun-Na	22/07/2024
Villers-sur-Mer	x	GUERIN	Olivier	22/07/2024
Villers-sur-Mer	x	PEREZ	Christophe	22/07/2024
Villers-sur-Mer	x	LE NAIL	Florence	22/07/2024
Villerville	délégué AG	MARESCOT	Michel	22/06/2020
Villerville	x	MARESCOT	Michel	22/06/2020

Les représentants à l'assemblée spéciale

Collectivité	Nom	Prénom	Date de nomination
Saint-Pierre-Azif	LEFRANC	Françoise	23/06/2020
Saint-Gatien-des-Bois	LANGLOIS	Philippe	26/05/2020
Vauville	LEBEY	Dominique	26/05/2020

Organisation de la gouvernance

La société a opté pour une dissociation des fonctions de président et de directeur général.

Le président du conseil d'administration, M. Philippe AUGIER a été désigné par délibération du conseil d'administration du 28/09/2020, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le directeur général, M. Thierry BOTTARD a été désigné par délibération du conseil d'administration du 19/09/2022.

c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Aucune rémunération n'est versée aux représentants et mandataires sociaux, hormis celle du directeur général pour son mandat social, à hauteur de 500 euros bruts mensuels.

d. Bilan de la gouvernance

- Les comités de développement « Tourisme » et « Marketing » se sont réunis 2 fois : les 13 juin et 28 novembre 2025
- L'assemblée spéciale et le conseil d'administration se sont réunis 2 fois : les 13 juin et 11 décembre 2025
- L'assemblée générale s'est réunie 1 fois, le 30 juin 2025

Participation des représentants de la collectivité

Représentants	CODEV Marketing	Conseils d'administration	Assemblée générale
Evelyne RENAULT		Présente à 1 séance sur 2	Absente
Patricia NOGUET	Absente		

e. Synthèse des positions des représentants

Les décisions stratégiques ayant entraîné un impact important pour l'Epl, son projet ou la collectivité au cours de l'année écoulée sont :

- Vote du budget et des tarifs

Les représentants de la collectivité ont pris une position favorable sur ces décisions.

f. Contrôle analogue

Le contrôle analogue de la collectivité sur la SPL s'opère conformément au règlement intérieur approuvé lors du conseil d'administration du 27 septembre 2019 (cf. représentation de la collectivité aux instances au point V.d).

La stratégie pluriannuelle de la SPL a été approuvée en assemblée générale fin 2021, et les comptes annuels 2024 à l'assemblée générale du 30 juin 2025.

Les délégations de service public sont suivies lors des comités de développement qui donnent lieu à des échanges sur les décisions opérationnelles entre élus et techniciens.

Tous les contrats conclus entre la collectivité et la SPL font l'objet d'une délibération en conseil d'administration, et figurent dans l'annexe du rapport de gestion annuel de la société ainsi que dans le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Un rapport annuel d'activité a été transmis à la collectivité conformément au contrat de délégation de service public. Celui-ci fait état de la réalisation des missions confiées à la SPL, tant sur le plan technique que financier.

En outre, les élus mandataires de la collectivité se sont prononcés sur les décisions stratégiques et financières suivantes portant sur la gestion générale de la société :

- Budget prévisionnel et tarifs annuels
- Comptes annuels
- Rapport de gestion annuel

Et le conseil d'administration ainsi que l'assemblée spéciale ont pu se prononcer sur les relations contractuelles entre la collectivité et la SPL, notamment :

- le compte-rendu annuel de la délégation de service public « actions touristiques communales » (marketing territorial)

Enfin, le contrôle analogue a pu s'exercer lors de rendez-vous de travail entre la direction générale de la SPL et les représentants de la collectivité :

- le 06/02/2025 : rdv avec Jean-Philippe Eliard (Mairie de Touques) pour la présentation du projet de grenier à sel et visite de chantier.

- le 25/02/2025 : rdv à la mairie de Touques avec JP Eliard et certains commerçants de Touques pour faire un point et une mise en lumière des services dédiés aux partenariats de la SPL inDeauville.

- le 20/08/2025 : réunion portant sur l'avancement de projet « Grenier à sel » de Touques avec JP Eliard.

- le 01/12/2025 : Rendez-vous avec JP Eliard (Commune de Touques) pour étude de transfert du BIT dans le nouveau site « manoir et grenier à sel »